

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 32 (2002)
Heft: 12

Rubrik: Info Seniors

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

prix de fabrique après la baisse est au moins de 3% et que cette différence multipliée par le nombre d'emballages vendus représente un montant de Fr. 20 000.– au moins.

Que se passe-t-il si une entreprise pharmaceutique demande une augmentation de prix pour un médicament? L'OFAS soumet ce médicament à un réexamen destiné à vérifier que le médicament est toujours efficace, approprié et économique. Il procède à nouveau à une comparaison avec les prix à l'étranger. Si ce réexamen révèle que le prix demandé est trop élevé, l'OFAS refuse la demande.

A l'expiration de la protection du brevet, mais 15 ans au plus après l'admission des médicaments sur la LS, l'OFAS examine si les médicaments sont toujours efficaces, appropriés et économiques. Si cet examen révèle que le prix est trop élevé, l'OFAS en décide la diminution. Les médicaments qui ont été admis simultanément dans la LS sont également réexaminiés. La date de la première inscription d'une taille d'emballage, d'un dosage ou d'une forme galénique est déterminante pour l'appréciation d'un médicament. Lorsqu'une forme est réexaminée, toutes les autres formes contenant la même substance active sont également réexaminées.

Guy Métrailler

» Le mois prochain: mode de rémunération du pharmacien.

«Je soigne ma mère âgée, devenue impotente. Ce n'est pas tous les jours facile. Je suis moi-même à la retraite. Qui pourrait me conseiller et m'aider?» Mme M.-J. R.

Soigner à domicile

Nous vivons tous avec nos possibilités et nos limites. Soigner, entourer avec patience et bienveillance une personne âgée ou malade est une tâche à la fois noble, exigeante et éprouvante. L'épuisement, le risque de «trop faire» ou de «mal faire», en voulant «bien faire», guette chacune et chacun qui s'investit avec tout son cœur et toute son énergie dans un tel accompagnement.

Afin de préserver sa propre santé et rester véritablement efficace et utile tant dans les soins que dans la relation, il est important d'accepter un soutien et de collaborer avec des professionnels. Dans toute la Suisse, des services d'aide et de soins à domicile proposent des soins infirmiers et des aides au ménage et à la toilette. Ces services offrent également de précieux conseils aux personnes dépendantes ainsi qu'à leurs proches. La Croix-Rouge suisse vient de publier une brochure sur ce sujet. Elle aborde de nombreuses questions que vous pouvez vous poser, notamment: que puis-je faire moi-même, quand dois-je recourir à des spécialistes? Les

informations qu'elle contient vous aideront à évaluer la situation de façon réaliste et à décider comment, dans quelle mesure et pendant combien de temps vous pouvez assumer les soins d'un proche âgé ou malade. Les textes sont à la portée de chacun. Des illustrations facilitent la compréhension des techniques de soins.

Parmi les thèmes traités, nous trouvons par exemple:

- **soigner à domicile** (accepter de soigner un proche, collaborer avec des professionnels, s'accepter mutuellement et dialoguer au quotidien, veiller à sa propre santé);
- **conserver la mobilité** (prévenir par le mouvement, éviter les chutes);
- **s'habiller** et prendre soin de son corps (choisir ses vêtements et s'habiller, prodiguer des soins corporels et bucco-dentaires);
- **boire et manger** (aider une personne à boire et à manger, prévenir la déshydratation);
- **éliminer** (favoriser l'indépendance, gérer les incontinences);
- **bien vivre malgré un handicap** (soigner une personne at-

teinte de troubles de l'ouïe, de la vue ou du langage, aider une personne sujette à la confusion ou à la dépression);

- **accompagner un proche en fin de vie.**

En conclusion: pour bien aider, n'hésitez pas à demander de l'aide. C'est légitime, responsable et bienveillant.

» La brochure «*Soigner à domicile, guide pratique pour accompagner une personne âgée*» peut être commandée au prix de Fr. 25.– auprès de la Croix-Rouge suisse, Secrétariat national des associations cantonales, formation / promotion de la santé, Rainmattstrasse 10, 3001 Berne, tél. 031 387 73 20; e-mail: logistikCH@redcross.ch.

Info Seniors

Tél. 021 641 70 70
De 8 h 30 à 12 heures

Egalement Générations,
case postale 2633,
1002 Lausanne,
tél. 021 321 14 21

Roby et Fanny

Par Pécub

